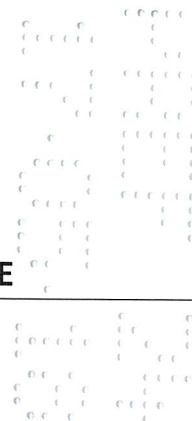


**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL  
DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SPECIALITÉ « MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE »  
SESSION 2018**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**



## **1. INTRODUCTION**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2018, de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « mécanique, électromécanique ». L'organisation de l'ensemble des spécialités est répartie entre les départements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Un conventionnement a été mis en place entre le département de la Région pour cette opération.

Le précédent examen, pour ce même grade et dans la même spécialité, a été organisé dans le Lot-et-Garonne et dans les Pyrénées Atlantiques en 2016.

## **2. LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

<b>Nombre de dossiers d'inscription reçus</b>	24
<b>Nombre de candidats admis à se présenter aux épreuves</b>	23
<b>Nombre candidats présents épreuve écrite</b>	20
<b>Note ou moyenne la plus haute (si plusieurs épreuves)</b>	18
<b>Note ou moyenne la plus basse (si plusieurs épreuves)</b>	12.50
<b>Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5</b>	0
<b>Moyenne sur l'épreuve</b>	14.93
<b>Seuil des points nécessaires pour être admis à passer l'épreuve pratique</b>	20
<b>Nombre de candidats admis à passer l'épreuve pratique</b>	20
<b>Nombre candidats présents épreuve pratique</b>	17
<b>Note la plus haute</b>	19
<b>Note la plus basse</b>	6
<b>Seuil d'admission (en points)</b>	50
<b>Nombre de candidats admis</b>	17

### **3. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS**

Départements	Admis à concourir	Admis à passer l'épreuve pratique	Admis à l'examen
16	2	2	
17	1	1	
19	2	1	
24	2	2	
33	8	7	
40	2	2	
47	1	1	
64	1	1	
86	2	1	
87	2	2	

#### **Remarques générales :**

- . Taux d'absentéisme faible sur cette 1<sup>ère</sup> épreuve : 13.04 %;
- . Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à l'épreuve écrite, les 20 candidats présents ont été admis à passer l'épreuve pratique ;
- . Aucune femme inscrite sur cette spécialité ;
- . 1 dossier d'inscription refusé pour cause de grade non conforme à celui requis (ouvert aux adjoints techniques territoriaux uniquement).

### **4. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Cet examen comprenait une épreuve écrite et une épreuve pratique.

L'épreuve écrite s'est déroulée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Dordogne à Marsac-sur-Isle le 18 janvier 2018. La liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique a été établie le 26 février 2018.

Les épreuves pratiques se sont déroulées dans les locaux du Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux pour les options « Installation et maintenance des équipements électriques » et « Electronicien (maintenance de matériel électronique) » le 9 mai 2018, dans les locaux du Lycée Professionnel Arnaut Daniel à Ribérac pour les options « Electrotechnicien, électromécanicien » et « mécanicien hydraulique » le 25 avril et le 4 mai 2018. Le jury d'admission s'est réuni le 14 mai 2018.

#### **a. L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats**

Le sujet a été élaboré par Frédéric ALSER, enseignant au Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 2).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, deux correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique.

L'épreuve écrite à caractère professionnel, d'une durée de 1 heure 30, portait sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Elle consistait, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier ses connaissances et aptitudes techniques.

Les questions, dans le cadre d'une mise en situation, permettaient d'évaluer les connaissances et compétences des candidats dans les domaines suivants :

- formules de calcul de base (calculs de surfaces) ;
- recherche et transcription d'informations contenues dans les documents joints au sujet ;
- vérification des connaissances de base (V.A.T., habilitations...);
- rédaction de manière simple et sans faute d'orthographe ;
- gestion du temps de l'épreuve.

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- niveau élevé des candidats dans l'ensemble ;
- le sujet axé sur les bases de l'électricité a bien été appréhendé par les candidats ;

### **b. L'épreuve pratique : présentation de l'épreuve et analyse des résultats**

L'organisation des épreuves pratiques a nécessité un conventionnement avec des établissements scolaires possédant l'équipement adéquat. Les 4 options ont donc été réparties sur deux Lycées professionnels :

-l'option « Installation et maintenance des équipements électriques » a été organisée au lycée professionnel Léonard de Vinci à Périgueux, durée 1 heure ;

-l'option « Electronicien (maintenance de matériel électronique) » a été organisée au lycée professionnel Léonard de Vinci à Périgueux, durée 1 heure ;

-l'option « Mécanicien hydraulique » a été organisée au lycée professionnel Arnaut Daniel à Ribérac, durée 3 heures ;

L'option « Electrotechnicien, électromécanicien » a été organisée au lycée professionnel Arnaut Daniel à Ribérac, durée 3 heures.

Cet examen comprenait une seule épreuve pratique. Elle consistait en une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- les méthodes de dépannage, les tests et mesures effectués, le respect du temps imparti, la réaction adaptée à la situation ;
- la préparation technique, la réalisation technique, l'autocontrôle ;
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité, l'application des gestes et postures adaptées ;
- la motivation et l'aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Ils soulignent l'importance de cette épreuve qui, de par son coefficient supérieur à celui attribué à l'épreuve écrite, pèse dans la réussite à cet examen.

Pour la plupart des candidats, une bonne connaissance de leur métier.

Plusieurs candidats se sont mal orientés et ont choisi une spécialité et une option qui ne correspondent pas à leur formation. L'épreuve pratique a donc été une difficulté pour eux.

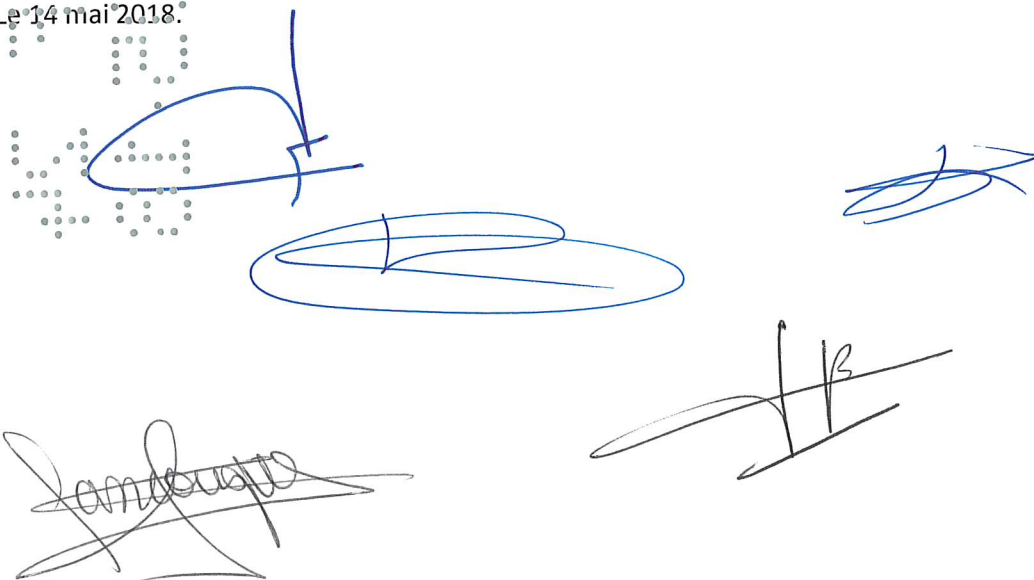
Certains très bons candidats issus d'une expérience dans le privé se sont démarqués.

Le mérite des candidats a été mis en avant, ces derniers faisant la démarche de passer cet examen au lieu d'attendre un prochain avancement de grade.

Le présent compte rendu et la liste des lauréats seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir l'arrêté correspondant.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 14 mai 2018.



The image contains five handwritten signatures. Three are in blue ink: one at the top left, one in the center, and one at the top right. Two are in black ink: one at the bottom left and one at the bottom right. The signatures are stylized and vary in complexity.